



Versement anticipé du dividende

Les salariés victimes de l'État !

par Sébastien Crozier avec la contribution de l'ADEAS (Association de Défense de l'Épargne et de l'Actionnariat des Salariés)

Le 30 juillet 2008, le conseil d'administration a décidé le versement, chaque année, d'un acompte sur le dividende ordinaire sur la base des résultats du 1er semestre. **Pour l'exercice en cours, cet acompte est de 0,60 € par action et payé le 11 septembre 2008.**

« Cette décision ne préjuge pas de celle qui sera prise avec l'arrêté des comptes 2008 sur le montant final du dividende ordinaire de l'exercice 2008 et, le cas échéant, d'autres éléments de rémunération additionnelle », a expliqué la Direction.

Le 16 septembre dans une interview accordée au Financial Time, **Didier Lombard indiquait son intention, pour 2009, d'augmenter le dividende au delà de 1,30 €**. Ainsi, le ratio (déjà particulièrement élevé) de 45% du free cash flow reversé aux actionnaires, pourrait être encore relevé. **En pleine tempête financière, ce discours apparaît tellement décalé et en vraie contradiction avec les propos tenus par la direction** qui nous serine que nous devons à la fois :

- + diminuer les coûts,
- + et diminuer la dette.

De plus, alors que les dividendes sont habituellement versés en juin 2009, voilà que notre entreprise, dans sa grande largesse, **débloque environ 1,5 milliard d'euros.**

Une bien coquette somme payée avec 30 mois d'avance, quand, parallèlement, l'entreprise émet toujours des obligations pour son financement et refinancement de la dette.

Ces obligations entraînent bien entendu des frais financiers. Cela signifie que nous avançons à nos actionnaires 1,5 milliard sans frais, alors que de l'autre côté France Télécom emprunte.

Cette décision coûtera au bas mot près de 80 millions d'euros en frais

financiers. On se rappellera que **le versement de l'Intéressement Exceptionnel de 500 € aux salariés n'a, lui, coûté que 60 millions d'euros.** La CFE-CGC a dénoncé la faiblesse du montant en refusant de signer l'accord, fustigeant le déséquilibre du partage des bénéfices entre le capital et le travail et l'exclusion de trop nombreuses filiales du groupe FT.

Mais à qui profite le « crime » ? Pour le savoir, il faut voir où va l'argent, c'est-à-dire qui est le plus gros actionnaire. Vous l'avez deviné ! C'est l'État Usurier qui possède 27,3 % du capital !

Ce versement anticipé, décidé bien soudainement, a des conséquences multiples :

- + spoliations des salariés (cf. article ci-après) ayant souscrit à l'ORP 2005 (Offre Réserve aux personnes en 2005 – l'Orange Success de l'époque),
- + perte de valeur des actions pour les possesseurs de stocks options (12 000 salariés dans le groupe) ou d'actions gratuites (plus de 200 000 salariés). Nous en reparlerons dans un prochain numéro.

Nos dirigeants, gestionnaires de notre entreprise et bénéficiaires de nos sacrifices, ont accepté de contribuer au financement du budget de l'État qui cherche à limiter son déficit. **Auront-ils l'outrecuidance de venir nous expliquer que, dans un contexte difficile, il est demandé davantage de sacrifices aux salariés ?**

Combien de temps encore les salariés seront-ils les victimes d'un État prédateur qui a abandonné toutes ses responsabilités, aussi bien celles de garant du Service Public et de l'Aménagement du territoire que celui d'actionnaire soucieux du développement de son entreprise ?

La CFE-CGC dénonce l'irresponsabilité de l'État et proposera à la prochaine Assemblée Générale des résolutions pour mettre fin à cette gabegie !

Fusion/Acquisition avec Atos Origin

Le retour annoncé de Thierry Breton à la tête de France Télécom...

par Sébastien Crozier

Atos Origin est l'une des principales SSII mondiales, implantée dans 40 pays, avec près de 6 milliards d'euros de chiffres d'affaires et plus de 50 000 salariés. Issue d'une suite de fusions acquisitions, Atos Origin est connue en France pour son rôle conséquent auprès du GIE de la carte Bancaire. **France Télécom est un client important d'Atos. Mais de plus en plus fréquemment Atos se retrouve concurrent d'Orange Business Services sur le marché Entreprises.**

Le dimanche 16 novembre, le Conseil de Surveillance de la société a désigné Thierry Breton au poste de Président du Conseil, en remplacement de Philippe Germond (dont on se souviendra qu'il fut un temps le patron de SFR...).

Cette désignation met fin à une longue saga où les fonds de pension successifs se sont battus avec la Direction.

En réalité c'est là que tout commence. La capitalisation boursière est très faible, moins de 1,2 milliards (France Télécom c'est 60 milliards) faisant d'Atos Origin un nain, en vérité. Thierry Breton ne saurait se satisfaire de jouer les seconds couteaux.

Tout le monde connaît sa proximité avec Didier Lombard. En 1993, ce dernier le faisait rentrer chez Bull puis en 1997 à la tête de Thomson, dont il est l'administrateur, puisqu'il était président de l'agence française pour les investissements internationaux jusqu'en 2003...

Le vieux serpent de mer d'une acquisition d'Atos par France Télécom, va donc, à n'en point douter, trouver là son dénouement et tout son sens...

Même s'il faut assurer aux fonds de pensions, actionnaires d'Atos, une plus-value juteuse, l'acquisition en cash d'Atos Origin ne serait pas d'un montant démesuré (2 mois de bénéfices), et assez peu dilutive en actions France Télécom.

Sur un plan financier, cela permettrait d'acquérir du chiffre d'affaires à faible coût avec un caractère relatif pour les actionnaires de France Télécom. Le PER (rapport entre les bénéfices et la capitalisation) est de 6,5 pour Atos, contre 9,5 pour France Télécom.

Cela permettrait aussi de répondre à l'épineuse question de la stratégie de France Télécom (qui réalise 10 milliards d'euros de CA dans 180 pays) sur le marché Entreprise et d'ancrer définitivement Orange Business Services sur le marché de l'intégration et de la VoIP.

La succession de Didier Lombard trouverait là aussi une issue. Sa Présidence n'aura été qu'un intermède.

Quelques écueils subsistent : les opérateurs télécoms représentent une part non négligeable de son activité (KPN a délégué à Atos une grande partie de son infogérance) et le Conseil de la Concurrence pourrait y trouver à redire.

Et une question demeure : à quelle échéance aura lieu cette fusion/acquisition, avant mi-2009 ? Car n'oublions pas que Didier Lombard sera déjà dans sa 68^e année...

ORP 2005 : attribution des actions gratuites

Les salariés spoliés

par Dominique Kirsner

Le conseil d'administration de France Télécom, pour la première fois dans son histoire, a décidé l'attribution d'un acompte sur dividende. Le résultat est de spolier de près de 40 € plus de 20 000 salariés. Encore une atteinte au portefeuille des salariés qui ont fait confiance à leur entreprise et cru en son avenir. **Le 12 novembre, la CFE-CGC a écrit à Didier Lombard et à Christine Lagarde. Voici le contenu du courrier :**

Une attribution d'actions gratuites a eu lieu

Cadres et non cadres, toutes vos lettres, les positions de la CFE-CGC et de l'Unsa et plus d'infos sur www.cfecgc-ft-orange.org

Avec :

- + La lettre mensuelle de la CFE-CGC
- + Les analyses de la CFE-CGC sur les questions de participation, d'intéressement et d'actionariat

le **07 novembre 2008** pour les salariés ayant conservé jusqu'à cette date les actions acquises lors de l'ORP 2005. L'État attribuera **1 action gratuite pour 5 actions détenues** dans la limite de **63 actions gratuites**, tous dispositifs confondus.

En ce qui concerne l'épargne des salariés dans le PEG (Plan Épargne Groupe), la situation du fonds ORP 2005 au 31 juillet 2008 était de 22 493 porteurs avec un nombre de part moyen par porteur de 276,21 actions. Soit environ 1,2 millions d'actions gratuites à attribuer le 7 novembre »

« Cette décision ne préjuge pas de celle qui sera prise avec l'arrêté des comptes 2008 sur le montant final du dividende ordinaire de l'exercice 2008, et le cas échéant, d'autres éléments de rémunération additionnelle ».

Le choix du 11 septembre, plutôt qu'une date postérieure au 7 novembre, est de nature à priver les porteurs de parts dans le fonds ORP 2005 pour un montant estimé à 750 K€. Les salariés ne pourront pas toucher les 0,60 € de dividende auxquels ils auraient droit sur les 63 actions gratuites, soit un montant de 37,8 € par salarié.

Le choix de cette date est particulièrement surprenant. L'habitude du marché est, pour des sociétés équivalentes, d'attribuer cet acompte sur dividende à partir du 8 novembre comme le font Neopost, Total, LVMH, GDF Suez et EDF. »

« La CFE-CGC et l'ADEAS FT souhaitent savoir si les représentants de l'État ont pris part au vote. En effet, la résolution permettait à l'État de gagner directement 750 K€ au détriment des actionnaires salariés. Il y aurait donc là un conflit d'intérêt manifeste.

Il se peut néanmoins que l'État ait oublié cet élément et ait agi de bonne foi. Dans ce cas, il suffit que l'État qui a fait l'erreur, rende cet argent aux salariés via le fond ORP 2005. En faisant cela, l'État actionnaire ne ferait que suivre les recommandations du Président de la République : des dirigeants ont rendu leur

bonus, l'État peut rendre des dividendes indûment perçus. La CFE-CGC et l'ADEAS FT vous seraient donc gré d'informer les actionnaires des détails de la délibération du Conseil d'Administration et de nous dire si le vote ici décrit a été sincère.

Vous comprendrez aisément que cette affaire porte encore un coup à la confiance que les salariés portent à la Direction de France Télécom et à l'État en ce qui concerne la vente d'actions aux salariés par l'État. **L'opération Orange Success pour laquelle la CFE-CGC a saisi le conseil d'État a laissé un cuisant souvenir à près de 50 000 salariés qui se sont sentis floués.** »

Ce courrier est disponible sur notre site internet : www.cfecgc-ft-orange.org

Période d'arbitrage du PEG

A ne pas louper : du 17 au 27 novembre !

par Pascal Mériaux

La prochaine période d'arbitrage aura lieu du 17 au 27 novembre 2008 sur le site de CREELIA. L'arbitrage permet de déplacer ses avoirs d'un FCPE à l'autre.

Une nouvelle fois la fixation de la date a été faite, sans concertation, par la Direction.

Alors qu'il était urgent que les salariés puissent sécuriser le placement de leur avoir dès le début de la crise financière, la Direction a préféré attendre la publication en octobre des résultats du groupe, présentés comme positifs. Cependant en y regardant de plus près, ils sont nettement moins satisfaisants que prévu - les analystes ne s'y trompent pas. La Direction savait que cela pèserait sur le cours.

Les salariés sont une nouvelle fois les victimes des manœuvres de la Direction pour essayer de maintenir le cours de bourse. La Direction considère les économies des salariés comme une poire pour la soif. Elle en use et en abuse. La CFE-CGC compte poursuivre toutes les actions mises en œuvre pour défendre les intérêts et le travail des salariés.

Vos correspondants CFE-CGC et Unsa :

Sébastien Crozier, Élu CCUES au 06 86 27 32 72

Maxence d'Eprèmesnil, membre du Conseil de Surveillance PEG Actions FT au 01 45 29 65 13.

Pascal Mériaux, membre du Conseil de Surveillance Perco au 01 49 12 62 56

Cette lettre est éditée par la section CFE-CGC de l'UES France Télécom - Orange

Responsable de la publication : Pierre Morville
Maquette : Hélène Marcy.

Coordination éditoriale : Frédérique Limido,
Comité éditorial : Maxence d'Eprèmesnil,
Sébastien Crozier, Pascal Mériaux, Bernard Chatard, Patrice Seurin, Dominique Kirsner...

Pour recevoir cette lettre par voie électronique, écrivez à : secretariat@cfecgc-ft-orange.org